

# AVOCATS.BE - Tips & Tricks

## 1. Le Portail

Une fois connecté à l'aide de votre carte d'avocat ou de vos identifiants, vous arrivez sur la page d'accueil que vous voyez à l'écran.

Celle-ci est composée de tuiles colorées, qui sont des points d'accès aux diverses applications d'AVOCATS.BE, de l'OVV ou de la DPA.

Cette liste d'applications est dynamique et personnalisée en fonction de votre profil, mais évoluera lorsque de nouvelles applications seront disponibles.

Pour vous rediriger vers une application, il suffit de cliquer dessus.

Si l'application est compatible avec le moyen d'authentification qui vous a permis d'entrer dans le portail, il ne sera pas nécessaire de vous y connecter à nouveau.

En haut de cette page, vous pouvez voir un bandeau avec, à gauche, un bouton en forme de grille de carrés, qui vous permet, à tout moment, de revenir sur l'écran d'accueil.

Sur ce bandeau, à droite, vous voyez une loupe, votre photo, qui déroule un menu, et une cloche.

Attardons-nous sur la cloche, qui est un système de notifications.

Trois types de notifications peuvent apparaître dans ce menu déroulant :

- Les messages d'attention, écrits en rouge, qui attirent votre attention sur un manque d'information dans votre profil. Ce type de message ne disparaît que lorsque le problème est réglé.
- Deuxième type de notification, les informations, avec l'icône « i », vous indiquant qu'une demande de changement de vos données a bien été prise en compte par le barreau.
- Dernier type de notification, les annonces, avec l'icône en « porte-voix », qui vous permettent d'être redirigé vers un lien externe.

Toutes ces notifications peuvent être « cliquées » et vous redirigeront vers l'endroit adéquat.

Pour toute question, n'hésitez pas à utiliser l'aide en ligne en bas de page du Portail, par téléphone, courriel ou chat direct depuis le portail.



AVOCATS.BE

## 2. Mon Profil

Pour compléter ou modifier votre profil, vous pouvez soit, cliquer sur la tuile correspondante, soit suivre le lien dans le menu déroulant en dessous de votre photo.

Votre profil est découpé en plusieurs sections et vous pouvez à tout moment revenir sur la page d'accueil en cliquant sur l'icône en haut à gauche.

- Dans l'onglet « données personnelles » vous pouvez compléter ou modifier vos données manuellement ou à l'aide de votre carte d'identité. C'est également ici que vous pouvez rajouter ou remplacer votre photo de profil.
- La section « Cabinets/structure » reprend l'ensemble des liens que vous entretenez avec des organisations, en tant que « Cabinet Principal », « Cabinet Secondaire » ou « Structure ». À nouveau, vous pouvez ajouter ou modifier des données en fonction de vos relations.

Attention : si vous modifiez les données d'une organisation, les changements s'appliqueront à tous ses membres.

- Le prochain onglet reprend les données de facturations des organisations dont vous faites partie. Une fois encore, faites attention, car la modification de ces données s'appliquera à toute l'organisation.
- La section « coordonnées » reprend vos coordonnées, contextualisées pour chaque cabinet ou structure dont vous faites partie. Vous pouvez y modifier ou compléter vos coordonnées en mentionnant la confidentialité de chacune.
  - ⇒ Si vous cochez l'option « public », les coordonnées seront disponibles librement sur le site d'AVOCATS.BE.
  - ⇒ Si vous ne cochez pas l'option « public », seuls vos confrères auront accès à ces données, au travers d'applications sécurisées.
- Dans le même principe, les sections COMPTE(S), ACTIVITE(S), GROUPE(S) et CARRIERE vous permettent de consulter et de proposer des modifications à vos données.

À l'exception de vos données personnelles, vos changements devront tous être validés par le barreau. Vous serez notifié une fois que cela sera fait dans la section notification, information.

Pour toute question, n'hésitez pas à utiliser l'aide en ligne en bas de page du portail, par téléphone, email ou chat direct depuis le portail.



AVOCATS.BE

### 3. L'Annuaire

Pour accéder à cet annuaire, vous pouvez suivre le lien de la tuile correspondante, ou cliquer sur la « loupe » dans le bandeau en haut.

La recherche s'effectue sur l'ensemble de l'outil des Ordres. Cet outil accueillera bientôt l'ensemble des avocats belges, d'AVOCATS.BE, de l'OVB et du barreau de cassation.

Vous avez actuellement deux critères de recherche qui sont le nom/prénom et la ville d'un des cabinets de l'avocat que vous recherchez.

Recherchons par exemple un avocat dont le nom est « John », exerçant à « Bruxelles ».

L'ensemble des avocats répondant aux critères s'affichera sous forme de fiche.

Cliquons sur la fiche de l'avocat qui nous intéresse et voyons les détails.

La fiche détaillée apparaît avec diverses informations du profil, mais également avec l'ensemble des cabinets et structures auxquels l'avocat est lié.

Vous pouvez également vous rediriger vers la carte afin de trouver un itinéraire optimal ou cliquer sur les coordonnées pour envoyer un e-mail ou téléphoner à ce confrère.

Pour toute question, n'hésitez pas à utiliser l'aide en ligne en bas de page du Portail, par téléphone, courriel ou chat direct depuis le portail.



AVOCATS.BE

#### 4. Activer – modifier - récupérer son mot de passe AVOCATS.BE

- **Si vous vous connectez à l'aide de votre carte d'avocat.**

Connectez-vous au portail à l'adresse <https://portail.avocats.be>

Une fois connecté, si vous n'avez jamais entré de moyen de récupération de mot de passe, il vous sera demandé.

Dirigez-vous dans la section « *Mes Préférences* » - « *Récupération de mot de passe* »

Dans cet espace, vérifiez votre numéro de GSM de récupération, un SMS vous sera envoyé sur ce numéro. Modifiez-le si besoin, en cliquant sur « *Modifier les options de récupération* ».

Pour activer ou modifier votre mot de passe, dans ce même écran, cliquez sur « *Réinitialiser votre mot de passe* ».

Le système vous propose d'envoyer un code de vérification sur votre téléphone mobile mentionné. Sélectionnez-le et cliquez sur « *suivant* ».

Le système vous demande d'entrer un code à 6 chiffres qui vous est envoyé sur votre GSM.

Une fois le code à 6 chiffres validé, le système vous propose d'entrer un nouveau mot de passe et de le confirmer.

**Le mot de passe doit comporter au moins huit caractères et contenir au moins une lettre majuscule, une lettre minuscule et un chiffre.**

**Votre mot de passe est créé ou modifié.**

- **Si vous vous connectez à l'aide de votre identifiant et mot de passe**

Si vous n'avez jamais activé votre utilisateur mot de passe.

Dirigez-vous sur le lien <https://portail.avocats.be/reset-password>

Entrez votre nom d'utilisateur : il s'agit de votre adresse @avocats.be. Si vous ne connaissez pas votre adresse, contactez notre support ou votre barreau.

Lorsque vous avez entré votre nom d'utilisateur, le système vous dit s'il ne trouve pas de moyen de récupération associé à votre compte. Si tel est le cas, contactez votre barreau (ou connectez-vous au portail avec votre carte d'avocat quand vous disposerez de cette dernière).

Si le système connaît votre moyen de récupération, vous verrez apparaître une partie d'un numéro de téléphone : c'est votre numéro de téléphone de récupération.



AVOCATS.BE

Le système vous propose d'envoyer un code de vérification sur votre téléphone mobile mentionné. Sélectionnez-le et cliquez sur « suivant ».

Le système vous demande d'entrer un code à 6 chiffres qui vous est envoyé sur votre GSM.

Une fois le code à 6 chiffres validé, le système vous propose d'entrer un nouveau mot de passe et de le confirmer.

**Le mot de passe doit comporter au moins huit caractères et contenir au moins une lettre majuscule, une lettre minuscule et un chiffre.**

**Votre mot de passe est créé ou modifié.**